

**Le onze juin deux mil vingt à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 03 juin 2020 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.**

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et MM

DE BARTILLAT (APREMONT SUR ALLIER)  
MANCION, AMIOT (COURS-LES-BARRES),  
HURABIELLE, DUCROT, LORRE (CUFFY),  
BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT) Arrivé à 19h52,  
LAURENT, CADIOT (JOUET sur L'AUBOIS),  
GIOT, COURZADET (LA CHAPELLE-HUGON),  
BREYER (LE CHAUTAY),  
DUCASTEL, MOREAU, POUGNET, BEZE, MAUPASTE, COMBEMOREL, FONTAINE (LA GUERCHE sur L'AUBOIS),  
MOUTON, DE VILLELLE (MARSEILLES-lès-AUBIGNY),  
LIANO (MENETOU-COUTURE),  
HANQUIEZ PAUTRAT (ST HILAIRE DE GONDILLY),  
SAUVAGNAT, RODRIGUES, ALBERT (TORTERON).

**EXCUSES ayant donné procuration :**

M. BONDOUX (COURS-LES-BARRES) à M. MANCION (COURS-LES-BARRES),

*(Soit 25 membres titulaires et 1 procuration = 26 votants jusqu'à 19h52, 27 votants après)*

**ASSISTAIT EGALEMENT SANS VOIX DELIBERATIVE :** Mmes et MM

DELASSUS – suppléant (LE CHAUTAY),  
THIBAUT – suppléant (ST HILAIRE DE GONDILLY).

**EXCUSES :** Mmes et MM

AUTIER – suppléant (APREMONT SUR ALLIER),  
PRUVOST, M. BOUQUELY (JOUET sur L'AUBOIS),  
RATILLON (MENETOU-COUTURE).

**ABSENTS :** M. PAQUET, M. MONNET (LA GUERCHE sur L'AUBOIS).

**SECRETAIRE :** Mme ALBERT

M. le Président accueille les participants et annonce les procurations établies par les délégués absents.

**ORDRE DU JOUR:**

Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance

Installation du Conseil Communautaire « hybride » issu du 1<sup>er</sup> tour des élections

Informations diverses :

- Explication mode de fonctionnement du Conseil Communautaire jusqu'à l'installation définitive
- Explication participation fond renaissance
- Explication fermeture ALSH
- Point sur la construction à Cours les Barres

Questions diverses

## Installation du Conseil Communautaire « hybride » issu du 1er tour des élections

Monsieur le Président explique le fonctionnement du Conseil Communautaire « hybride » et précise que ce dernier sera maintenu jusqu'à l'installation de tous les conseils municipaux qui devront être effectués entre le 03 et le 05 juillet prochains et la mise en place du nouveau conseil communautaire qui devra être effectuée au plus tard le 17 juillet. En attendant, il indique que des élus de 2014 continueront de siéger même s'ils n'ont pas été réélus. Cela s'appliquant également pour les différents syndicats qui ont, selon leur forme jusqu'au 14 août ou 28 août pour se réunir.

Un tour de table est effectué afin que toutes les personnes présentes puissent se présenter.

Monsieur le Président fait ensuite un point sur la Charte de l'élu local jointe au mail de convocation de la présente réunion. Il poursuit en précisant aux élus que le bureau de la CDC leur est ouvert et qu'ils peuvent venir consulter les documents qu'ils souhaitent.

Il ajoute que tous les conseillers municipaux seront tenus informés des dates des prochains conseils communautaires et que toutes les convocations et les comptes-rendus leur seront envoyés par mail. Si toutefois un élu n'a pas d'adresse mail, il a la possibilité de demander à ce que ces documents lui soit envoyés par voie postale.

Il informe également les conseillers que tous les comptes-rendus des commissions sont d'ores et déjà envoyés par mail aux conseillers communautaires et qu'il sera décidé lors d'un prochain conseil communautaire s'ils seront transférés à tous les conseillers municipaux.

Pour conclure, Monsieur le Président propose de convenir d'une date afin de mettre en place le nouveau conseil communautaire. Après concertation, la date retenue est celle du **17 juillet à 14H00**.

En attendant et au vue de la période transitoire, Monsieur le Président indique qu'il n'y a pas vraiment de commission à réunir à l'exception de celle relative à la vidéo-protection pour laquelle les 12 Maires seront convoqués quand l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pourra venir.

### Point sur l'organisation pendant le confinement :

Monsieur le Président indique que les Maires ont beaucoup échangés par téléphone et qu'un bureau des Maires a également eu lieu afin de gérer au mieux la crise sanitaire et d'harmoniser certaines décisions au niveau communal mais aussi pour prendre des décisions relatives à l'organisation du centre de loisirs. Il précise qu'en ce qui concerne les écoles, chaque Maire a décidé.

Monsieur le Président ajoute que les différents comptes administratifs ont été votés en mars mais pas les budgets. Dans ce cadre, certaines décisions ont du être prises lors du bureau des Maires afin de préparer ces derniers sans grande nouveauté :

- Continuation du centre de loisirs,
- Continuation de la vidéo-protection,
- Augmentation de 2% de la CFE et du foncier non bâti représentant un montant de 5000 euros sur l'ensemble des 12 communes du territoire,
- Attribution d'un budget de 15 000 euros afin d'aider les entreprises du territoire via le fond renaissance,
- Levée de la taxe GEMAPI afin de pouvoir réaliser les travaux sur la Vauvise pour un montant de 30 000 euros, ces travaux ne pouvant pas être pris en compte par le budget principal,
- Attribution d'un budget de 35 000 euros au Pays Loire Val d'Aubois afin qu'il puisse assurer la compétence tourisme que nous leur avons transférée,

Monsieur le Président termine en indiquant que la préparation des différents budgets a été effectuée et qu'un rendez-vous a été pris avec Mme CHOULY, Trésorière, afin de les finaliser.

Après concertation, la date retenue afin de voter les budgets est le **01 juillet 2020 – 18h00**

Monsieur le président conclut en précisant que les budgets peuvent être votés jusqu'au 31 juillet 2020 mais que les taux, s'ils doivent être modifiés, doivent être votés au 03 juillet 2020.

### Question :

-M. DUCROT demande si les 35 000 euros viennent en complément de la taxe de séjour ? Monsieur le Président lui répond que oui.

## Fond renaissance

Monsieur le Président indique que la mise en place de ce fond fait suite à la crise sanitaire et qu'il s'agit d'une aide attribuée aux entreprises sous forme d'avance de trésorerie afin de les aider à se relancer.

Ce fond d'un montant total de 45 000 euros, est pris en charge par trois acteurs : la région, la banque des territoires et la communauté de communes des Portes du Berry à hauteur de 15 000 euros chacun. Il est disponible dès maintenant et ce jusqu'au 30 novembre 2020. Monsieur le Président indique que notre agent BGE, Monsieur Edouard CHARETIER recevra les gens pour les aider à monter leur dossier afin qu'il puisse être étudié par Initiative Cher. Il précise qu'il s'agit d'une action locale et que l'argent servira à aider des entreprises locales.

Monsieur le Président termine en indiquant que Monsieur CHARETIER a suivi entre 20 et 30 entreprises pendant le confinement et l'en remercie. Il précise également que les Mairies qui ont des locataires, peuvent, si elles le souhaitent, annuler les loyers dus pendant le confinement.

## Fermeture du centre de loisirs

Monsieur le Président rappelle le contexte au 29 avril 2020 lors du bureau des Maires et la décision des Maires de ne pas ouvrir le centre de loisirs.

Les salariés ont commencé à préparer la session avec une ouverture des sites de Jouet sur l'Aubois, Cours les Barres et La Guerche sur l'Aubois sans groupe d'âge et un programme scolaire sous forme de jeu.

Puis un protocole a été établi par l'Etat. Les Maires ont pu voir à quel point ce dernier a été compliqué à mettre en place pour les écoles et ne souhaitant pas que le centre de loisirs soit une garderie mais bel et bien un lieu de vacances, ils ont décidé de maintenir le centre de loisirs fermé cet été.

Cette décision a été communiquée par mail, sur le site internet de la communauté de communes et via la presse sur les journaux du Berry Républicain et de l'Echo du Berry. Les animateurs ont également été prévenus afin qu'ils puissent trouver autre chose.

Monsieur le Président précise que s'il y a des réclamations elles seront assumées, qu'à ce jour les inscriptions auraient été, en temps normales, closes et qu'une attestation a été préparée pour les parents qui en ferait la demande.

Pour terminer, Monsieur le Président fait lecture de l'attestation préparée et demande aux élus s'ils valident son contenu.

Ces derniers vote POUR à l'unanimité.

### Question :

*-Mme COMBEMOREL demande si cette décision restera ferme quelque soit les annonces de l'Etat. Monsieur le Président lui répond que oui et demande aux Maires présents s'ils sont en mesure d'accueillir 15 élèves dans leur classe, la réponse est non.*

*-Mme MOREAU indique qu'on lui a posé des questions sur le déroulement de la semaine sportive et demande si le protocole peut lui être transmis. Monsieur le Président lui répond que oui.*

## Construction du centre de loisirs à Cours les Barres

Monsieur le Président indique qu'un centre de loisirs pouvant accueillir 50 enfants est en cours de construction sur la commune de Cours les Barres. Il informe que le chantier avait bien démarré et qu'il n'avait pas pris de retard. Cependant, suite au confinement, ce dernier s'est arrêté le 17 mars et n'a pu reprendre qu'à l'arrivée du protocole spécifique établi pour les entreprises début mai. Le nouveau planning établi annonçait dans un premier temps, une fin des travaux au 31 décembre 2020, mais après concertation avec le coordinateur sécurité, il a été possible de faire travailler l'entreprise de terrassement intervenant à l'extérieur avec une entreprise intervenant à l'intérieur. La fin des travaux est aujourd'hui annoncée au 30 septembre 2020.

Au vu de ce délai, Monsieur le Président indique que le nouveau centre de loisirs ne pourra pas être ouvert pour les vacances de la Toussaint (délai trop court), et que le centre de loisirs devrait se tenir comme à l'habitude, dans les écoles du territoire.

Le nouveau centre de loisirs de Cours les Barres ouvrira donc ces portes officiellement pour les vacances de Février 2021 et l'accueil du mercredi ne démarrera qu'en septembre 2021.

## Informations et questions diverses

### →Présentation du personnel de la CDC

-Elodie est en charge de l'urbanisme et du SPANC

-Françoise est un agent employé par la commune de La Guerche sur l'Aubois mis à disposition de la CDC à hauteur de 40 % en charge de l'urbanisme

-Océane chapote tout (comptabilité, personnel...)

-Laurence est la coordinatrice enfance, jeunesse famille

-Adeline est en charge du Relais Assistant Maternelle (RAM)

Pendant la période de confinement, les bureaux de la CDC ont été fermés jusqu'au 11 mai. Durant cette période le personnel était en télétravail mais passait de temps en temps au bureau. Laurence habitant sur la commune de Jouet sur l'Aubois passait relever le courrier afin d'assurer le suivi et la transmission des demandes.

Depuis le 02 juin, les bureaux sont ouverts selon les horaires habituels d'ouverture.

Adeline est toujours en télétravail car elle doit garder ses enfants mais retourne de temps à temps dans son bureau à La Guerche sur l'Aubois.

Océane est restée principalement en télétravail.

### →Masques

Monsieur le Président indique que le Conseil Départemental a commandé 5 200 masques et que la CDC a du compléter cette commande de 4 800 masques (obtenus au même tarif que le département) afin que chaque administré puisse en avoir un. Une fois reçu à la CDC, les masques ont été remis à chacune des communes (en deux fois) afin qu'elles puissent les distribuer.

### →Déchèterie

Monsieur le Président indique que certaines personnes se sont plaintes de ne pas avoir été prévenues des conditions d'ouverture de la déchèterie. Il fait remarquer que si elles avaient retournées le papier « GEDICOM » qui leur a été transmis à plusieurs reprises dans ce but cela ne se serait pas produit.

#### →Site internet

Monsieur le Président demande aux élus de faire fonctionner leur site internet respectif au maximum et précise qu'à la CDC les données sont mises à jour le plus régulièrement possible.

#### →Personnel

-Laurence, coordinatrice enfance jeunesse famille, a demandé en début d'année une mise à disposition qui devait avoir lieu du 01 mai au 31 août 2020. Cependant, compte-tenu de la crise sanitaire, sa mise à disposition prendra effet à compter du 01 juillet jusqu'au 31 octobre 2020.

Pendant son absence et afin d'assurer l'ouverture du centre de loisirs pour les vacances de la Toussaint, Madame Eugénie PEREIRA sera embauchée en septembre. Afin de la former au logiciel et aux différentes déclarations à effectuer elle sera également embauchée 5 jours en juin.

-Océane attend un bébé. En vue de son remplacement pendant son congé maternité, Mme DEMAZIER Julie est en ce moment embauchée jusqu'au 30 juin 2020 afin d'être formée. Son embauche pour la période du 01 juillet 2020 au 28 février 2021 fera l'objet d'un vote lors du prochain conseil communautaire.

#### →GEMAPI

Monsieur le Président informe les élus que des réunions auront lieu le 23 juin 2020 (au bureau de la DDT) et le 24 juin 2020 (sur le terrain). Il est convenu que M. MANCION et M. LAURENT s'y rendent afin de représenter la CDC.

#### →AD2T

Monsieur le Président indique que la compétence tourisme ayant été transmise au Pays Loire Val d'Aubois il les laisse se rendre aux réunions organisées par l'AD2T.

#### Tour de Table :

- M. DUCASTEL souhaite que la publication du bulletin communautaire se poursuive et demande à chacun des élus de réfléchir à ce que l'on peut lui apporter.
- Mme MOREAU fait un point sur le fonctionnement de l'épicerie solidaire de La Guerche sur l'Aubois. Elle indique que pendant la période de confinement les distributions (150 personnes concernées) sont passées de 2 par mois à une seule mais avec une quantité doublée afin de réduire les déplacements. Elle ajoute que la distribution a été effectuée avec l'aide des élus et que ces dernières seront maintenues en juillet et en août contrairement aux autres années. Elle continue en remerciant la direction du collège qui a fait don de produits ainsi que la nouvelle équipe de travailleurs sociaux. Elle poursuit en attirant l'attention des élus sur le fait que l'aide de 250 euros par mois versée par la Croix Rouge a été stoppée en début d'année et qu'ils ne veulent plus de bénévoles de plus de 70 ans. Elle explique qu'elle a fait plusieurs requêtes auprès du département restées à ce jour sans réponse. Elle termine en indiquant qu'elle ne sait pas comment les dossiers vont pouvoir être étudiés/renouvelés.
- M. LIANO informe qu'une réunion publique SCoT se tiendra le mardi 16 juin 2020 à 18H00 à la Guerche sur l'Aubois
- M. SAUVAGNAT indique que les travaux de climatisation de la Maison de Santé réalisés par l'entreprise BAUDRAS sont terminés et qu'il est en attente de la réception des travaux.
- M. le Président termine en précisant que les 5 budgets avec leurs explications seront envoyés par mail avant le conseil communautaire du 01 juillet afin que tout le monde puisse en prendre connaissance. Il précise que dorénavant les points mis à l'ordre du jour seront expliqués (nouvelle obligation qui existait déjà pour les communes de plus de 3 500 habitants et qui a été étendue aux CDC) et qu'un règlement intérieur relatif au fonctionnement du conseil communautaire devra être établi.

La séance est levée à 20h19

Vu, le Président